



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 20 Février 2008

<p>Date de la convocation 13 février 2008</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontois</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, M. Jean Marie FERRIERES, Mme Françoise REVERTE Aspiran M, Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, M. Jacques BORE, M. Sylvain MALBEC, M Jean Louis BAUDAILLER, Canet M. Jean Claude LACROIX, M. Jean Luc GABORIT, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Mme Michèle BONNAL, Mme Odile TIERS, Clermont L'Hérault Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M Jacques FUZIER, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Jean Luc BIROUSTE, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc Mme Nicole ALESSANDRI</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA MM. Francis GAIRAUD à M. Alain MATHIEU M. Xavier GARCIA à M Sylvain MALBEC M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE Mme Colette TOUILLIER à M. René GALTIER M. Alain BASCOUL à Mme Odile TIERS MM. Olivier BRUN, à Mme Christiane MIRET M Jean Luc CACERES à M. André RUAS</p>

Objet : Rémunération des agents saisonniers recrutés pour l'encadrement des activités de l'Accueil de Loisirs Intercommunal sans hébergement

Monsieur BILHAC informe les membres du conseil communautaire que face aux besoins saisonniers de l'ALISH, il s'avère nécessaire de recruter régulièrement des agents non titulaires exerçant les fonctions d'animateur.

Il propose d'arrêter le mode de rémunération de ces agents sur la base d'une vacation journalière calculée en tenant compte d'un équivalent en nombre d'heures payées sur la base du SMIC.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 13 Février 2008.

En conséquence, Monsieur BILHAC demande au Conseil Communautaire :

- d'approuver les modalités suivantes de rémunération des agents non titulaires recrutés pour faire face aux besoins saisonniers de l'ALISH, à savoir :

	Montant vacation Journée (brut salarial)	Montant vacation ½ Journée (brut salarial)	Montant vacation Journée avec Nuitée (brut salarial)	Montant vacation ½ Journée avec Nuitée (brut salarial)
Animateur B.A.F.D et/ou diplôme équivalent	83.75 €	41.88 €	111.67 €	69.80 €
Animateur pour activité spécifique	83.75 €	41.88 €	111.67 €	69.80 €
Animateur B.A.F.A et/ou diplôme équivalent	74.44 €	37.22 €	102.37 €	65.14 €
Animateur non qualifié – stagiaire B.A.F.A hors validation stage	65.14 €	32.57 €	93.06 €	60.49 €

- dire que le montant de la vacation tel que présenté comprend l'indemnité de congés payés et sera grevé par les cotisations et retenues réglementaires du régime général de la sécurité sociale et de l'Ircantec.
- Précise que le montant de la vacation sera revalorisé de façon automatique en fonction de l'évolution indiciaire de la fonction publique et du SMIC.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BILHAC, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modalités de rémunération des agents non titulaires recrutés pour faire face aux besoins saisonniers de l'ALISH telle que présentées ci-dessus.

DIT que le montant de la vacation tel que présenté comprend l'indemnité de congés payés et sera grevé par les cotisations et retenues réglementaires du régime général de la sécurité sociale et de l'Ircantec.

PRECISE que le montant de la vacation sera revalorisé de façon automatique en fonction de l'évolution indiciaire de la fonction publique et du SMIC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO